

# Refusons le recul social

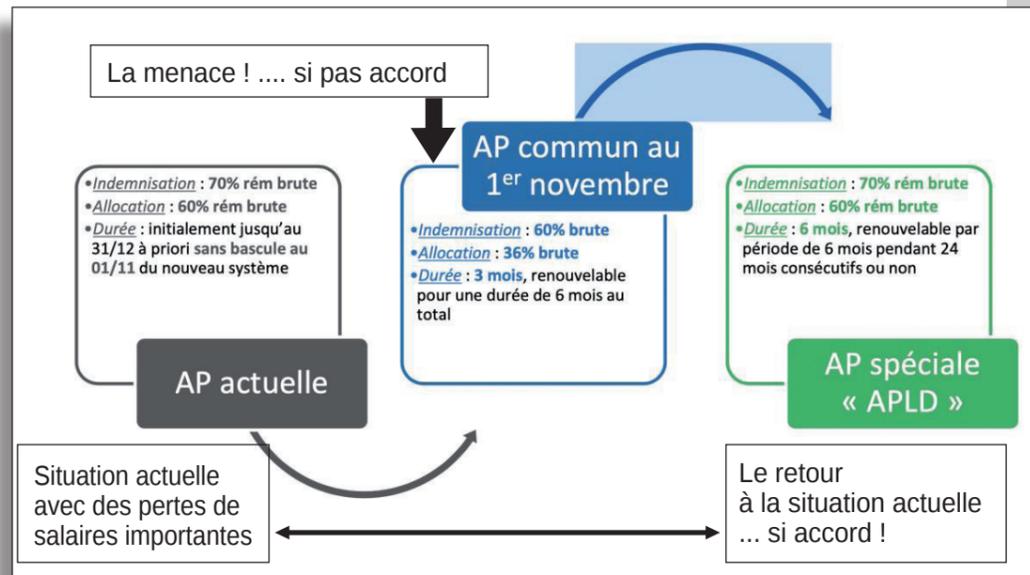
Attention à l'entourloupe,  
ça impactera forcément votre vie !

Mardi 08 septembre s'est tenue la première réunion  
«Chômage partiel longue durée»

La direction veut prolonger la possibilité de chômage partiel de 2 ans sur les 3 prochaines années.

- Elle avance sans masque en précisant que la variable d'ajustement ne sont que nos salaires pour aller chercher de la MOP.
- Pour l'instant, aucune proposition concrète écrite de la direction, car les textes de loi ne sont pas finalisés. Il est clair que la direction veut récupérer un maximum de subvention et d'aide de l'Etat tout en utilisant le travail à la carte.
- Elle ne se cache même pas de vouloir plus de mobilité et de flexibilité !

La boîte à outils financière pour «la flexi Rentabilité» :



Pour la CGT l'entreprise doit assumer sa part de responsabilité et ne pas faire peser tous les efforts aux salariés (nous avons demandé le paiement à 100%) soit 30% de notre salaire sur les périodes de chômage.

Exemple : pour un salaire de 2000 €, la part de l'entreprise ne serait que de 600 € pour un mois de chômage complet...

Quand on connaît toutes les aides d'Etat accordées à l'entreprise, c'est tout à fait faisable d'ailleurs bon nombre d'entreprises du bassin annécien ont complété la rémunération de leurs salariés (celles qui ont fait ce choix-là ont des personnels motivés pour la reprise).

## Pour la CGT

nous avons revendiqué :

- Qu'apparaissent les contreparties des dirigeants, mandataires et actionnaires, au regard des efforts demandés aux salariés pendant la durée de recours au dispositif d'activité réduite longue durée.
- Que le diagnostic sur la situation économique soit réalisé à partir de la BDES (Base de Données Économiques et Sociales) et le recours à l'expert du CSE
- Que le CSE soit informé et consulté sur le diagnostic réalisé par l'employeur et l'expert.

➤ Que le dispositif APLD ne puisse pas être mis en œuvre de manière individualisée.

➤ Que l'on ne puisse pas utiliser de manière concomitante le dispositif ARME et le dispositif d'activité partielle dit «normal» dans l'entreprise sur des motifs différents, ceci de manière à éviter des tensions sociales inutiles (indemnisation, garanties de l'emploi potentiellement différentes).

➤ Que l'accord de mise en place du dispositif prévoit le maintien intégral du salaire net.

➤ Que les cotisations sociales en matière de régime général des retraites, régime complémentaire de retraites, prévoyance et complémentaire santé, soient maintenues intégralement.

➤ Que l'accord garantisse l'emploi sur l'intégralité de l'entreprise pendant la durée de l'utilisation du dispositif.

➤ Que le salarié soit indemnisé à 100% pendant une formation avec le FNE et que le CPF (Compte Personnel de Formation) ne puisse pas être mobilisé à l'initiative de l'employeur. Enfin qu'il soit possible de faire des formations diplômantes.

➤ Que le suivi des engagements pris par l'employeur soit présenté mensuellement au CSE

## LE SCANDALE DES CONTRATS « 4 NUITS »

= TEMPS PARTIEL IMPOSÉ

Avec la baisse d'activité depuis des mois, leurs salaires sont amputés de centaines d'euros et la majorité finit dans le rouge, obligé de demander des aides sociales et de trouver hors Ntn-Snr des revenus supplémentaires.

Depuis des années et à chaque négociation annuel la CGT demande la transformation des contrats 4/nuits en 5 nuits pour tous ceux qui le désirent.

## MEYTHET : LA DIRECTION INVENTE SES RÈGLEMENTS pour optimiser la production...

Alors que des travailleurs prenaient l'air avant les vacances comme c'est nécessaire et recommandé en période de chaleurs, la Direction de Meythet sous prétexte de ses «règlements d'îlots» sanctionne de jours de mise à pied des collègues.

Rappelons que seul le règlement intérieur a une valeur légale.

La CGT soutient bien sur les travailleurs contre l'abus d'autorité et les sanctions abusives !

Pas de doute, avec l'appui du gouvernement, le MEDEF poursuivra sa politique : chantage à l'emploi, allongement de la durée du travail, baisse des salaires, casse des acquis sociaux... le tout avec des aides de l'État fruit de nos impôts au nom de la sauvegarde l'«EMPLOI» !

## LE FILM PERMANENT À ARGONAY

Cet été, des caméras orientables à distance et pouvant zoomer ont été installées sans information au personnel et couvrent, comme au traitement thermique, les zones de travail et donc le personnel.

Si l'employeur peut ainsi tout se permettre... faut-il s'étonner des anomalies sur les fiches de paie, les heures de congé, etc... ? Salariés de week-end avec des contrats à la carte ... Les 2/8, journaliers avec des délais de prévenance la veille pour le lendemain pour le chômage partiel ...

.... La liste est trop longue ....

Nous ne sommes pas prêts à continuer à vivre avec des salaires indécentes.

Il est grand temps de nous organiser pour nous défendre de tous ces manques de respect.

Pas de doute, le gouvernement, le Medef poursuivra la politique de ses prédécesseurs : chantage à l'emploi, allongement du temps de travail, baisse des salaires avec la mise en œuvre d'«accords de performance», le gouvernement met en avant son arsenal pour détruire massivement les emplois, les droits des salariés et leurs conquises sociales au profit des politiques patronales mortifères.

La CGT vous invite jeudi 17 septembre 2020 pour un grand rendez-vous de rentrée : dans les ateliers, les magasins, les services, de partout doit s'exprimer la colère.

Exigeons la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires !

MANIFESTATION DÉPARTEMENTALE  
14H - PREFECTURE - ANNECY